

Compte rendu de séance

Séance du 4 Septembre 2017

L' an 2017 et le 4 Septembre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de M. POTEAU Christian Maire.

Présents : M. POTEAU Christian, Maire, Mmes : BEAUVALLET Anne, BERNIER Magali, NORET Marie-Christine, TESTA-MARTIN Sophie, VOTIER Francine, MM : DO NASCIMENTO Marc, FEUILLETIN Erwan, GOGOT Bernard, ROL MILAGUET Philippe, ROMERO DE AVILA Matéo.

Absent(s) : Mme PICQUE Isabelle, MM : LACHENAIT Didier, MARTIN Thierry, ROGER Pascal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 30/08/2017

Date d'affichage : 30/08/2017

A été nommé(e) secrétaire : Mme BEAUVALLET Anne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation des derniers comptes rendus municipaux du 30 juin 2017 - 47-2017
TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE DE BAILLY ET RUE DE LA VALLÉE - 48-2017
Délibération pour l'autorisation d'emprunt pour le financement des travaux n°1 - 49-2017
Délibération pour l'autorisation d'emprunt pour le financement des travaux n°2 - 50-2017

Approbation des derniers comptes rendus municipaux du 30 juin 2017

réf : 47-2017

Après en avoir délibéré, le conseil minicipal approuve, à l'unanimité, les comptes rendus des séances du conseil municipal du 30 juin 2017.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TRAVAUX ENFOUISSEMENT RUE DE BAILLY ET RUE DE LA VALLÉE

réf : 48-2017

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de Machault est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue de Bailly et rue de la Vallée

- Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 104 946€ TTC pour la rue de Bailly : 50 454 TTC pour la basse tension, à 30 5212 € TTC pour l'éclairage public et à 23980 € TTC pour les communications électroniques.

- Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 341 973.60 € TTC pour la rue de la Vallée : 172 791.60 TTC pour la basse tension, à 93 347€ TTC pour l'éclairage public et à 75 835.00 € TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- D'APPROUVER le programme de travaux et les modalités financières.
- DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.
- DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue de Bailly et rue de la Vallée
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pour l'autorisation d'emprunt pour le financement des travaux n°1
réf : 49-2017

Afin d'assurer le financement des travaux de réhabilitation de la ferme appartenant à la Commune sis 39 rue des Trois Maillets, il y a lieu de recourir à un endettement bancaire de 2 500 000 €.

Après avoir pris connaissances des différentes offres, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Mr le Maire à réaliser auprès du Credit Agricole un emprunt d'un montant de 1 250 000 € au conditions suivantes :

Durée : 25 ans

Taux : fixe 1.96%

Echéances constantes

Périodicité de remboursement : annuelle

Frais de dossier : 0.10 % du montant du financement soit 1250.00 €

Mise à disposition des fonds : par tranche pendant une période de 12 mois qui suit la signature du contrat.

Avec une date de signature du contrat au 01/10/2017 impliquant une date réalisation au 01/10/2018, le 1^{er} remboursement interviendra au 01/10/2019 d'un montant de 63 725.29 euros , comprenant intérêts et remboursement du capital, et ainsi, constant chaque année, jusqu'en octobre 2043.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

- **S'engage**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

- **Donne pouvoir** au Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération pour l'autorisation d'emprunt pour le financement des travaux n°2
réf : 50-2017

Afin d'assurer le financement des travaux de réhabilitation de la ferme appartenant à la Commune sis 39 rue des Trois Maillets, il y a lieu de recourir à un endettement bancaire de 2 500 000 €.

Après avoir pris connaissances des différentes offres, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts un Prêt au Secteur Public Local d'un montant de 1 250 000 € aux conditions suivantes :

Durée : 35 ans

Taux : livret A +1% soit aujourd'hui 1.75%

Amortissement constant

Périodicité de remboursement : annuelle

Commission d'instruction de 0.06% du montant du prêt soit 750 euros

Mise à disposition des fonds : sur une durée de 36 mois

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

- **S'engage**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

- **Donne pouvoir** au Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu le 12 septembre pour le démarrage des travaux de la crèche intercommunale.

- Monsieur le maire remercie l'implication de tous les élus pour l'organisation et l'aide apporté au bon déroulement de la fête du village du 2 septembre. Il remercie tout particulièrement Mme Noret et M. Gogot pour leur dévouement et leur générosité pour avoir consacré autant de leur temps libre.

- Madame Noret indique que la date du 8 octobre est validée pour le marché d'automne.

- Madame Noret demande au conseil municipal de mener une réflexion sur le choix de l'animation pour le Noël des enfants.

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 18/09/2017

Le Maire, Christian POTEAU